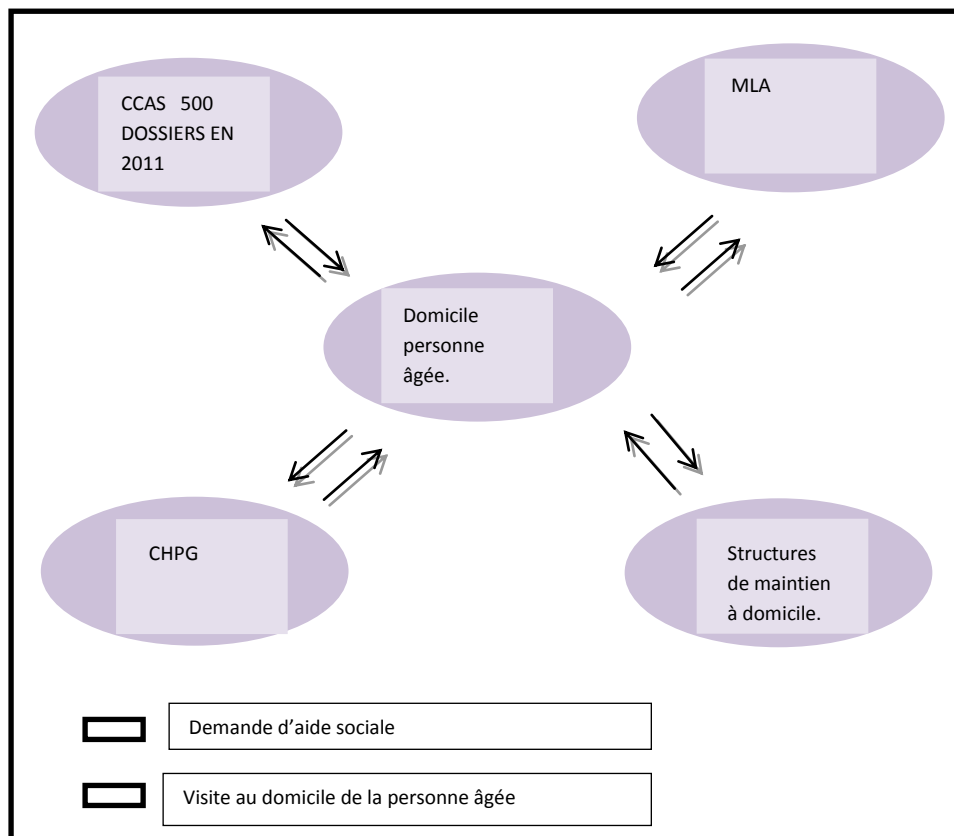


Le canal de distribution

Il a été convenu par le groupe de travail s'occupant de l'organisation de la sortie d'hôpital et du lien entre le domicile, l'EHPAD, et l'hôpital, la nécessité d'avoir une certaine méthodologie dans la distribution et l'administration de la « fiche bleue ». En effet, afin d'assurer un suivi d'évaluation et de validation de performance de l'outil, il était primordiale d'avoir une méthode permettant de centraliser toutes les fiches administrées. Par conséquent, quatre distributeurs et administrateurs de fiche ont été choisis par le groupe de travail, à savoir les CCAS (Saint-Chamond et Rive-de-Gier) la Maison Loire Autonomie, le Centre Hospitalier du Gier (service social et urgences) ainsi que les structures de maintien à domicile (SOS maintien à domicile, AIMV, Bien à la Maison et ELEA).

La raison pour laquelle le groupe a choisi cette méthodologie est que ces quatre pôles d'activités englobent une grande majorité des personnes âgées de la vallée du Gier.

Les structures d'accueil pour la personne âgée de la Vallée du Gier :



On s'aperçoit que toutes ses structures ont un contact direct et privilégié avec la personne âgée avec des visites ponctuelles. Par conséquent, il est possible pour tous les travailleurs sociaux de ces structures d'avoir la possibilité d'administrer cette fiche convenablement lors des visites à domicile. Également, ces structures sont constamment en contact les unes avec les autres par l'intermédiaire des travaux réalisés par la filière gérontologique. Il sera par conséquent plus facile de centraliser l'information concernant les personnes disposantes de la fiche.

Procédure d'administration de la fiche

Avant toute administration de la fiche, il convient d'établir la procédure que chacun va entreprendre. Il est primordial que chacun procède de la même manière afin d'avoir des retours de résultats significatifs. Il est à noter que le CHPG aura un double rôle, celui d'administrer des fiches auprès des personnes âgées mais également de récolter l'information concernant le nombre de fiches bleues aperçues aux urgences. Pour cela, un référent dans chaque service sera nommé devra impérativement relever les informations relatives au document (cf 4^{ème} étape de ce mode opératoire). Dès lors, tous les 5 du mois, cette personne devra faire relayer les résultats au point de centralisation à savoir à l'assistant de filière. À moyen terme, cela aura un effet de valider l'utilité de la fiche, d'effectuer des enquêtes de satisfactions auprès des personnes âgées et des acteurs terrains.

1^{ère} étape : Expliquer

La première étape consiste à expliquer d'où vient cette fiche et à quelles problématiques celle-ci répond. Vous devrez expliquer brièvement que cette fiche est issue d'un travail de concertation entre différents partenaires institutionnels (hôpital, EHPAD, service de maintien à domicile, CCAS...). Également vous devrez tout simplement évoquer que cette fiche a pour objectif d'améliorer la sortie d'hospitalisation en permettant à l'hôpital d'avoir toutes les informations nécessaires pour bien préparer la sortie.

2^{ème} étape : Remplir

Cette étape consiste à remplir la fiche en essayant d'obtenir un maximum d'informations. Il a été évalué lors de différents tests d'administration de cette fiche qu'en moyenne, il faut une dizaine de minutes pour remplir la fiche. Vous devrez également évaluer le temps que vous mettez à remplir chaque fiche.

3^{ème} étape : Sensibiliser

Dès lors, vous devrez expliquer à la personne âgée que cette fiche doit être conservée avec la carte vitale et la carte mutuelle et que celle-ci doit les suivre lors de chaque sortie. Également, vous devrez insister sur le fait que cette fiche présente un gage de sécurité pour la personne et qu'il est conseillé d'en effectuer une photocopie qui sera par la suite collé sur le frigo pour que tous les intervenants au domicile disposent de l'information en cas de besoin.

4^{ème} étape : Recenser

Enfin, vous devrez ponctuellement remplir le tableau de suivi, à savoir le document permettant de centraliser les personnes âgées disposant de la fiche en un seul point.